



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE D'ERAGNY SUR OISE**

SG/LD/2022003

Domaine : 4.1.1

Date de convocation : 24 juin 2022

Date de l'affichage : 24 juin 2022

Date d'affichage de la délibération : 1^{er} juillet 2022

Objet : 03 – Créations d'emplois

L'an deux mille vingt et deux, le trente juin à vingt heures,
Le conseil municipal d'Eragny sur Oise, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des Calandres, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Thibault HUMBERT, Maire,

Etaient présents : Messieurs, Mesdames, Thibault HUMBERT, Maire, Audrey JESPAS, Jean-Pierre HARDY, Chantal BAGGIO, Akim BOUKDOUR, Joëlle MARTINEZ, Alexandre KARADJINOV (à partir de 20h10), Edwina ETORE, Olivier FOURCHES, Jennifer THEUREAUX, Adjoint au maire, Patrick BENSMAIL, Alain GAUDISSIABOIS (à partir de 20h12), Agnès LUXIN, Freddie PATER, Conseillers Municipaux Délégués, Alain SACCHETTI, Françoise ROMANETTI, Evelyne DEL PRETE, Nicole THENIN, Jean-Luc ROUSSELLE, Frédéric TOURNERET, Freddie PATER, Tatjana PUSKAS, Frédéric DIVIALLE, Stéphane MARIE-JOSEPH, Jean-Guillaume CARONE, Yannick MAURICE, Pierre MATHEVET, Conseillers Municipaux représentant la majorité des Membres en exercice.

Absents excusés et représentés :

- Monsieur Alexandre KARADJINOV a donné pouvoir à Madame Edwina ETORE (jusqu'à 20h10)
- Madame Marie-Madeleine COLLOT a donné pour voir à Madame Audrey JESPAS
- Madame Christine CAVRO a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre HARDY
- Madame Monique MERIZIO a donné pouvoir à Madame Chantal BAGGIO
- Monsieur Alain GAUDISSIABOIS a donné pouvoir à Monsieur Olivier FOURCHES (à partir de 20h12)
- Monsieur Marc NADREAU a donné pouvoir à Monsieur Akim BOUKDOUR
- Madame Emilie DA SILVA a donné pouvoir à Madame Françoise ROMANETTI
- Madame Sylvie MORELLE a donné pouvoir à Madame Yannick MAURICE

Madame Françoise ROMANETTI a été désignée comme secrétaire de séance.

Nombre de conseillers

- En exercice : 33
- Présents : 25 (jusqu'à 20h10), 26 (à partir de 20h10), 27 (à partir de 20h12)
- Votants : 33

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Madame Chantal BAGGIO, adjointe au Maire en charge des Affaires générales, personnel communal, actions sociales et santé,

VU l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 disposant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de l'établissement.

Accuse de réception en préfecture
195249521871222003-DE
Date de télétransmission : 15/07/2022
Date de réception préfecture : 15/07/2022

CONSIDERANT qu'au titre de la mobilité externe et interne, il convient de créer l'emploi d'agent technique évènementiel, de responsable d'équipement périscolaire et de responsable de satellite de restauration.

CONSIDERANT la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs et des emplois,

VU l'avis du Comité technique,

VU l'avis du Bureau municipal,

VU l'avis de la Commission Affaires générales, personnel communal, actions sociales et santé,

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE créer les emplois suivants au 1^{er} juillet 2022 :

A/ 1 agent technique évènementiel, à temps complet afin d'effectuer les missions suivantes :

1. Régisseur de la salle des Calandres et de la salle polyvalente de la Cavée.
2. Préparer et mettre en place les manifestations qui se tiennent principalement à la salle des Calandres et à la salle polyvalente, en lien avec le coordinateur technique.
3. Livrer et suivre les prêts de matériel
4. Aider techniquement les associations, écoles et autres structures de la commune.
5. Distribution des supports de communication et d'affichage.

La rémunération sera calculée en référence aux grilles indiciaires des cadres d'emplois des Adjoints Techniques territoriaux et des Agents de maîtrise territoriaux.

B/ 1 Responsable d'équipement périscolaire, à temps complet afin d'effectuer les missions suivantes :

1. Concevoir, organiser, coordonner le fonctionnement et la mise en place de l'accueil périscolaire et du temps méridien dans le cadre de la réglementation en vigueur
2. Encadrer et animer un cycle d'activités périscolaires selon le projet éducation de la commune et du projet d'école
3. Manager et accompagner les encadrants qui composent l'équipe d'animation dans leur mission
4. Gérer et suivre l'administratif
5. Assurer les fonctions de directeurs adjoint les mercredis et les vacances scolaires selon les besoins du service

La rémunération sera calculée en référence aux grilles indiciaires des cadres d'emplois des Adjoints d'Animations, Adjoints Techniques territoriaux et des Adjoints Administratifs Territoriaux

C/ 1 Responsable de satellite de restauration, à temps complet afin d'effectuer les missions suivantes :

1. Distribuer et servir les repas
2. Réaliser et contrôler la maintenance et l'hygiène des locaux
3. Animer et piloter l'équipe
4. Accueillir les élèves

La rémunération sera calculée en référence aux grilles indiciaires des cadres d'emplois des Adjoints Techniques et des Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles

Accusé de réception en préfecture
4-20220630-2022003-DE
Date de télétransmission : 15/07/2022
Date de réception préfecture : 15/07/2022

DECIDE de pouvoir recourir temporairement à un contractuel en cas de recherche infructueuse de fonctionnaire.

DIT que les dépenses sont et seront prévues au budget de chaque exercice.

DIT que le Maire de la Commune d'Eragny-sur-Oise est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au contrôle de légalité dont ampliation sera publiée au recueil des actes administratifs de la Ville.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification, publication et de sa transmission au Représentant de l'Etat.

ADOpte A L'UNANIMITE,

POUR EXTRAIT CONFORME

Thibault HUMBERT

Maire d'Eragny-sur-Oise
Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération de Cergy-Pontoise
Conseiller régional d'Ile-de-France